

en proie à une exaltation produite ou avivée par une atmosphère excessive-ment orageuse, il s'est livré à une série d'actes extravagants, allant jeter dans la rivière divers objets, écrivant sur un mur des paroles de défi à l'adresse de ses concitoyens, etc. Malheureusement, sa folie n'est restée inoffensive : après avoir mis le feu aux papiers qu'il avait rassemblés, il revint au docteur, où il excita ses concitoyens, en criant : Au feu ! Puis, poussant un hurlement sauvage, il se précipita sur un cheval, et, au milieu de temps qu'il ne fut que de dix, il porta à la gorge un coup de sabre qui fut mortel. Le pauvre enfant, ainsi frappé, fut porté dans un char, et, après avoir eu le bout d'un quart d'heure, après avoir à peine pu prononcer quelques paroles, l'incendie a été éteint, sans résistance. La victime a 17 ans, le meurtrier en a 19.

Le Courrier des Etats-Unis rapporte qu'un grand incendie a détruit la fin de la foire qui se tenait ces jours derniers en cette ville. Le sinistre, que l'on attribue, à tort ou à raison, à l'impression d'un fumeur, s'est déclaré dans le magasin aux fourrages du cirque des frères Godfroy. L'incendie prit sur-le-champ des proportions terribles : on vit une flamme jaillir du sommet de la tente, et aussitôt cette immense enveloppe gonflée d'air se gonfla, puis s'effondra sur les planches qui servent de gradins. Les gradins en un clin d'œil, se trouvèrent embrasés, tandis qu'un morceau de toile gonflée, poussé par le vent, allait tomber sur le théâtre du physicien Gallici et y mettait le feu. Peu d'instants après, toute la rangée de boutiques qui tournent le dos au cirque et dont la première et la plus considérable était occupée par M. Gorju, s'enflammait à son tour.

On comprend quels aiment les planches sèches et résineuses offraient à l'incendie. En quelques minutes, les planches brûlées et la toile gonflée, produisant d'une violence telle et qu'il était impossible de combattre. Il n'y avait qu'une chose à faire : circonscire le foyer de l'incendie. Les pompiers très activement secondés par les soldats de la garnison, y sont parvenus, et ont ainsi préservé toutes les boutiques placées le long de la balustrade qui domine le boulevard de la Bismarck.

L'incendie a été, du reste, aussi dirigé que possible. En moins d'une heure, tout était fini : la place Royale, couverte de débris fumants, encombrée de malles, de caisses, d'objets de toutes sortes arrachés aux flammes, offrait le plus lamentable coup d'œil.

Les dommages sont évidemment très-grands. Tout le matériel du cirque a brûlé. Il est encore heureux que, dans ce sinistre, les frères Godfroy aient pu sauver tous leurs chevaux ; seule, une biche, qui servait aux représentations d'une chasse à course, a été brûlée. Ces malheureux écuriers, de même que vingt-trois autres possesseurs de théâtres ou de boutiques, n'en ont pas moins fait que perte considérable qu'on peut évaluer à 100,000 fr. au moins.

On ne peut être que deux blessés : un employé du cirque, qui est assez gravement blessé en essayant d'arrêter le feu de la tente, et un jeune homme qui a reçu à la tête un coup de pied de cheval.

L'inspecteur chargé d'envoyer un préfet de la Haute-Vienne une somme de 5,000 fr. pour couvrir les victimes de l'incendie. Quelques jours, au moment de la publication de ces nouvelles, une de nos célébrités médicales, venant de consulter d'une consultation, fut fort étonné d'entendre sortir du corps d'un cheval paissant à quelques pas de la route, un bruit étouffé de sembler un homme, le docteur s'arrêta, la sonnerie persistait. Il s'approcha, et collant l'oreille au ventre de l'animal, il perçut très-distinctement le son d'un tambour. Un autre cheval, un brusque mouvement du cheval fit alors reculer le docteur, qui, dès lors, n'entendit plus rien. La sonnerie s'était arrêtée, mais l'animal se mit à courir, à hennir d'une façon formidable. A partir de ce moment, ils virent saigner, l'écume sortit de sa bouche en abondance, et se roula sur l'herbe. On se précipita vers lui, et on le porta à l'hôpital.

Quelques passants approchant de vous, vous, à qui appartient ce cheval, ou à son docteur. On le lui dit, et l'un des assistants se précipita vers le maître de la pauvre bête, qui, vaincue par la douleur, ne poussa déjà plus que des hennissements plaintifs.

était au repos au milieu de l'Hippodrome. Tout allait bien. M. Aguado et ses amis venaient de prendre place dans le Titan, ballon appartenant à M. E. Godard, dit : L'Éclair. Le ballon, sans doute d'allures très-loyales, avait fait prendre à cet aéroplane beaucoup trop de lest. Malgré les observations qui lui ont été faites à cet égard, et dont il n'a pas tenu compte, il est résulté que son ballon, ne s'étant pas élevé assez vite, est allé heurter le ballon captif, qu'il a déchiré dans sa partie supérieure. Aussitôt celui-ci s'est effaissé sur lui-même, léger comme une plume, les aéroplanes captifs sont donc suspendus pendant quelques jours. On estime, dit le Constitutionnel, la perte à plus de 20,000 francs.

COURS DE LA BOURSE
Du 2 Juin 1868

Cours de ce jour	Cours précédents
3 1/2	70 1/2
100 25	4 1/2
100 25	40 1/2

VARIÉTÉS
Scènes de mœurs Américaines.

Le Courrier des Etats-Unis rapporte en ces termes un incident qui s'est produit à la Chambre des représentants :

Samedi 2 mai, M. Donnelly, du Minnesota, qui a demandé la parole pour un fait personnel, a été grossièrement insulté dans le journal, dans des lettres et dans des brochures, par M. Washburne, de l'Illinois, qui est allé jusqu'à lui contester son nom. M. Washburne prétend que M. Donnelly s'est enfui de Philadelphie comme un voleur à la dérobée, ou tout au moins comme un locataire qui n'a pas payé son terme et qui démenage par la fenêtre. L'insulte de son propriétaire, M. Donnelly a répondu à ces accusations et à bien d'autres, et a produit des pièces justificatives.

D'après le député du Minnesota, M. Washburne est un caractère de diable. Les employés pleurent sur lui, et les siens comme la vermine sur les pouilleux. Il s'efforce de faire passer le général Grant pour son mannequin, et de persuader qu'il a fourré le général dans la poche de sa culotte, mais personne ne s'y trompe. M. Washburne n'est qu'un poseur et un faiseur qui cherche à se parer des plumes de Grant. Il voudrait faire croire qu'il est un honnête homme dans la Chambre, un Loth dans cette Sodome, et que ce Loth est lui-même.

Et pourtant, continue M. Donnelly, s'il y a dans notre sein une âme basse, vile, vulgaire et sordide, une intelligence bouchée ou médiocre, un cœur argeux et fermé à tout bon sentiment et à toute émotion généreuse, une langue maligne et lépreuse, une bouche puante, bestiale et exhalant des odeurs mortifères ; s'il y a ici un individu qui mente, flatte, rampe s'avilisse et blague comme une prostituée ; s'il y a un démagogue audacieux, incapable, stupide et provoquant, c'est le gentleman de l'Illinois !

M. Colfax a rappelé l'orateur à l'ordre ; M. Donnelly ne s'est pas ennu pour si peu, et a protesté qu'il avait bien le droit de répondre à son colporteur.

L'assassin qui vous frappe au sang laisse au moins votre mémoire sacrée, par les hommes ; votre tombe peut être arrosée de larmes d'affection. Mais celui qui vous assassine dans votre réputation, celui qui vous frappe dans votre caractère et votre honneur, celui qui vous outrage, celui qui est une abominable canaille qu'on ne peut jamais oublier en le traitant de lâche. A côté de celle d'un pareil scélérat, la mémoire de Booth viendrait respectable et sacrée.

M. Washburne a répliqué qu'il ne retirait aucune de ses accusations contre M. Donnelly, et qu'il n'avait rien à répondre à un membre qui se fait comme ça pour ses crimes et sa vanité.

Un autre député du Minnesota, M. Windom, a demandé vainement que M. Washburne fut censuré : celui-ci a simplement été rappelé à l'ordre.

M. Windom, du Minnesota, a commencé par demander que la Chambre nommât un comité d'enquête composé de sept membres, pour examiner la vérité de la conduite de M. Washburne.

M. Washburne a répondu que M. Donnelly, en parlant de l'assassin, n'est qu'un rayé du Globe officiel, les paroles ne sont pas de M. Donnelly.

A son tour, M. Donnelly s'est levé pour donner quelques explications. Il a reconnu qu'il avait outrepassé les bornes de la discussion parlementaire, mais, après tout, n'avait-il pas été grossièrement provoqué ?

M. Donnelly a déclaré qu'il retirait les paroles de son discours, qui avaient pu déplaire à la Chambre, particulièrement celles où il traitait M. Washburne de « bouche puante », et celle où il accusait le représentant de l'Illinois « de l'avoir asspérgé de vidange ».

En présence de tant de bon vouloir, M. Washburne a été saisi d'une vive émotion et a protesté à son tour qu'il retirait les vivacité, par lesquelles il avait riposté au gentleman son collègue.

On vota la résolution relative à la nomination d'un comité d'enquête, et M. Donnelly, enthousiasmé, prit la parole en ces termes :

« Vost-on me permettre, vu l'esprit actuel de la Chambre, de proposer qu'elle imite le mémorable exemple donné par le secrétaire de la guerre et le général Thomas qui vident les lieux et allent boire un coup ? (Rires prolongés. — cris divers.) J'ai le gosier desséché ! A cela je suis assés. (Bravo.) »

M. Washburne : « C'est que j'appartiens à une société de tempérance ! »

M. Donnelly : « Et moi donc ! »

Le Courrier des Etats-Unis ajoute : On avait parlé à la Chambre de donner un coup de ciseaux à M. Donnelly, et la plupart des membres se conformèrent à la proposition de M. Donnelly. Nos confrères américains sont si habitués à se lamenter sur le spectacle dégradant donné par la Chambre.

MENUS PROPOS

M. Feyrnet raconte, dans le Temps, une histoire fort curieuse. Il y a quelque temps un navire anglais s'arrêta à la bouche de la Loire. Les signaux de détresse ne furent pas compris de la côte. Cependant, comme on voyait qu'il allait périr, on télégraphia au sous-commissaire de la marine, à Saint-Nazaire, pour savoir s'il fallait lui porter secours. Le sous-commissaire télégraphia au commissaire général à Nantes. Malheureusement le service de télégraphie est interrompu pendant la nuit. La réponse arriva quatorze heures après la demande. Il y avait cinquante-cinq minutes que l'équipage était noyé.

On était allé, dans l'intervalle, prier le pilote-major de prendre la mer. Il avait dit : Je n'ai pas d'ordres.

J'admire comment tout se passe avec ordre et régularité dans notre pays. On a insulté aux employés supérieurs un tel respect pour les règlements que, pour rien au monde ils ne s'écarteraient d'un homme qui va mourir sans s'écarter de leur supérieur. C'est admirable. Pourquoi aussi un homme s'avise-t-il de mourir ? Qu'il attende que nous ayons des ordres. Nous le sauverons. Ce n'est pas plus difficile que ça.

Un homme tombe à la mer, près de la côte du Sénégal ; un employé de la marine est sur le bord, tenant une perche.

— Sauvez-moi ! crie l'homme.

— Tout de suite ! répond l'employé. J'écris au mot au ministre de la marine, à Paris. Le paquebot part dans huit jours, et si Son Excellence me répond, courrier par courrier, avant deux mois je te tendrai la perche.

Ah ! quels règlements ! quelle administration ! Quels employés ! et comme ils vont bien ensemble. Que nous sommes heureux d'avoir de tels gens pour ne pas nous sauver en cas de péril ! Et dire que c'est pour tout comme ça. Oui, ces employés qui télégraphient pour savoir si l'on doit secourir des gens qui se noient ; ces employés me ravissent. Quand on a quel que chose de précieux, on dit : Il faut le mettre sous verre. Pour eux ce serait mieux encore ; il faudrait les mettre sous cloche.

ENOUARD LOCKROY.

On a constaté sur l'étudiant en médecine Budin, transporté non pas à l'Hôtel, comme le disent la Gazette des Tribunaux, mais à la Charité :

Une ecchymose considérable du côté droit ;

Une égratignure et un gonflement à la tempe droite ;

Une égratignure et un gonflement à la pommette droite ;

Un coup de pied à la cuisse droite ;

Un épanchement sur la corne de l'œil.

Tout ceci est résumé par la Gazette des Tribunaux en ces six mots : « Etat de surexcitation nerveuse très-marquée. »

Voilà donc qui est acquis à la science, les symptômes de la surexcitation nerveuse sont :

Les épanchements sur la corne, les ecchymoses à côté, les égratignures et les gonflements à la tempe et à la pommette, les coups de pied de sergent de ville dans la cuisse.

Oh ! vraiment les héros ! Sont-ils assez étonnants, ces farceurs de nerfs !

X. FEYRNET.

L'ECHO UNIVERSEL

Journal politique, littéraire et financier, paraissant tous les jours dans le format de plus grands journaux, avec 8 pages de texte et 1 ou 2 gravures représentant les célébrités contemporaines, dont il fait la Biographie et l'histoire. Abonnés : une prime gratuite et franco telle que vous, a jamais donné aucune publication.

Quiconque souscrit à L'ECHO UNIVERSEL et envoie seize francs pour un abonnement d'un an, reçoit immédiatement et franco à domicile, ou à la station la plus rapprochée des Messageries, HISTOIRE DES GIRONDINS, par M. A. DE LAMARTINE, trois superbes volumes in-8 grand Jésus de 500 pages chacun, illustrés de 400 gravures environ dessinées par nos meilleurs artistes, papier et impression de luxe. Cet ouvrage se vend chez tous les Libraires, 24 francs. Tous ceux qui s'abonnent à L'ECHO UNIVERSEL reçoivent, pour rien et franco, ce splendide ouvrage de grand poète français.

Avec L'ECHO UNIVERSEL on entend les 20 grands journaux de Paris et les principales feuilles étrangères, et l'on est aussi parfaitement informé de tout ce qui se passe dans le monde. On lisait chaque jour toutes les publications politiques. Point de longs articles tendant à faire prévaloir telle ou telle opinion ; rien que des renseignements précis et des nouvelles précieuses ou curieuses.

d'ailleurs, le cadre de chaque numéro : Semaine politique, Revue des Journaux, Brèves de ce jour, Biographie, etc.

Personnage contemporain, avec portrait authentique, Correspondance de l'Étranger, Chronique, Bulletin scientifique, les Tribunaux, Nouvelles diverses, Variétés, Revue financière, Théâtre et Musique, Bibliographie, Agriculture, Dernières nouvelles puisées aux sources les plus sûres, Feuilleton, etc.

Ainsi, pour 16 francs seulement ON A :

1° Un Journal politique très complet, et rédigé par des écrivains aimés du public ;

2° Un ouvrage magnifique, coûtant 24 francs en librairie.

L'abonnement à L'ECHO UNIVERSEL part du 1er ou du 15 de chaque mois.

Envoyer les 16 francs en un mandat ou en timbres-poste à l'Ordre de l'Administrateur de L'ECHO UNIVERSEL, 44, rue de Babylone à Paris. — Le reçu de la poste sert de quittance.

ANNONCES

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

M. Alphonse Gillet, négociant, demeurant à Paris et M. Ferdinand Nys, employé de commerce, demeurant à Roubaix, ont formé entre eux une Société en nom collectif, sous la raison sociale :

GILLET et NYS.

Son objet est la fabrication des articles de Roubaix ;

Son siège sera à Roubaix, Canton Ouest ;

Etudes de M^{rs} TACQUET et DUCHANGE, notaires à Roubaix.

ROUBAIX, Embranchement de l'Épaulé.

A VENDRE

5 MAISONS ET TERRAIN

produisant un loyer annuel et total de 1.215 fr. 40 c. de tout bail.

Le lundi 8 juin 1868, à 3 heures de l'après-midi, M^{rs} TACQUET et DUCHANGE, notaires à Roubaix, procéderont en l'étude de M^r Tacquet, rue Pauvree, n° 32, à l'adjudication dudit bien.

(Voir les affiches.) 7856

A VENDRE

18 MAISONS d'ouvriers

sises à ROUBAIX, rue des Sept-Ponts, (en face de triage de M. Mazure-Mazure.)

Le mardi 9 juin 1868, à 3 heures de l'après-midi, M^r TACQUET procédera en son étude à Roubaix, rue Pauvree n° 32, à l'adjudication définitive dudit bien, sur mise à prix proposée de 16,000 fr., et même sur une seule enchère.

(Voir les affiches.) 7855

Etude de M^r TACQUET, notaire à Roubaix, rue l'Auvrée, 32.

Capitaux à placer

sur première hypothèque.

7598

Etude de M^r LEBIGRE, notaire à Lille, rue de la Barre, 48.

A VENDRE

de belles PATURES en une seule masse de 7 Hectares environ avec Bâtiment, remises et écuries, situés à HEM, présentant une étendue de 150 mètres, front à la route de Roubaix à Tournai.

Par sa belle situation, cette propriété peut être mise à usage de maison de campagne ou d'un établissement industriel.

S'adresser à M^r LEBIGRE, notaire à Lille, rue de la Barre, 48. 7858

A Louer

pour le 15 juin prochain

ROUBAIX, près la Place

rue du Vieil-Abreuvoir, 10

UNE GRANDE MAISON

à usage de marchand

S'adresser à M. JOURDAIN commissaire-greffier au Tribunal civil de Lille. Et à M. DUTHOIT, notaire à Roubaix. 7828

VILLE DE ROUBAIX

Travaux Communaux

ADJUDICATIONS

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur

Donne Avis :

Que le LUNDI 8 JUIN 1868, à neuf heures et demie du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées des travaux dont le détail suit :

1° Complément de pavage de la place du Trichon.

Ce projet, approuvé par M. le Préfet, le 15 du présent mois de mai, comporte une dépense, compris somme à valoir, de 4,200

2° Élargissement de la rue du Bois.

Ces travaux, consistant en dévissage et repavage de la rue du Bois élargie, sont

évalués, suivant le devis approuvé par M. le Préfet, le 15 de ce mois, à la somme de 6,900

3° Prolongement de la rue de la Longuevoix, au nord, sur la rue de l'Alma

(1^{re} partie.)

Travaux d'aqueduc et de pavage à exécuter dans le prolongement de la rue de l'Alma, entre la rue St-Vincent-de-Paul et celle du Haut-Bontétoy, dont le devis, approuvé par M. le Préfet, le 15 de ce mois, s'élève, savoir :

Pour l'aqueduc, à fr. 8,000

Pour le pavage, à fr. 11,000

19,000

4° Prolongement de ladite rue.

(2^e partie.)

Travaux d'aqueduc et de pavage dans la partie de la rue de l'Alma, passant derrière l'hôpital entre la rue St-Vincent-de-Paul et celle de l'hôpital, dont le devis, approuvé par M. le Préfet, le 15 de ce mois, s'élève, savoir :

Pour l'aqueduc, à fr. 3,500

Pour le pavage, à fr. 9,200

12,700

5° Ouverture d'une rue au Sud de l'Abattoir.

Travaux d'aqueduc et de pavage dans une nouvelle rue entre celle de l'Hommelet et la place de l'Abattoir, dont le devis, approuvé par M. le Préfet, le 18 mai, s'élève, savoir :

Pour l'aqueduc, à fr. 2,500

Pour le pavage, à fr. 5,300

7,800

6° Avenue de l'Impératrice.

Construction d'un aqueduc le long de l'avenue de l'Impératrice, suivant devis approuvé par M. le Préfet, le 18 de ce mois, et s'élevant à fr. 24,000

7° Boulevard de ceinture.

Travaux de terrassements pour la construction de la partie du chemin de ceinture projeté entre la rue du Fregnoy et le passage à niveau du Chemin de fer, suivant devis approuvé par M. le Préfet, le 16 de ce mois, dont le montant est de fr. 4,400

8° Rue à ouvrir entre le pont de St-Vincent-de-Paul et le boulevard de ceinture.

Travaux d'aqueduc et de pavage dans la rue nouvelle ci-dessus désignée, dont le devis, approuvé par M. le Préfet, le 16 mai, s'élève, savoir :

Pour l'aqueduc, à fr. 9,000

Pour le pavage, à fr. 25,000

34,000

9° Agrandissement de la place

(1^{re} partie.)

Travaux de voirie et de pavage dans la partie de la Grande-Place projetée comprise entre la rue du Château et le côté Est de la place St-Martin, suivant devis approuvé par M. le Préfet, le 19 de ce mois et s'élevant à fr. 30,000

Agrandissement de la place

(2^e partie.)

Travaux de voirie et de pavage dans la partie de la Grande-Place projetée comprise entre la rue du Château, suivant devis approuvé par M. le Préfet, le 19 de ce mois, et s'élevant à fr. 40,000

Les plans, devis et cahiers de charges de tous ces projets sont déposés au Secrétariat de la Mairie où les amateurs sont invités à en venir prendre connaissance.

Les soumissions cachetées seront reçues à la mairie, jusqu'à l'heure fixée pour l'adjudication. Les aqueducs et les pavés quoique compris dans le même projet, seront adjugés séparément.

Fait à la Mairie de Roubaix, le 25 mai 1868

7859 CONSTANTIN DESCAT.

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE LILLE

ADJUDICATION DE TRAVAUX

POUR LA CONSTRUCTION dans la ville de Lille

250 MAISONS d'Ouvriers

S'élevant environ à la somme de 600,000 fr.

Il sera procédé, le MARDI 10 JUIN 1868, à trois heures après-midi, dans les bureaux de la Compagnie Immobilière, (rue de Paris, cour des Bourloires n° 5), par devant le Conseil d'Administration, à l'adjudication publique de ces travaux, au rabais et sur soumissions cachetées.

Les travaux sont divisés en deux lots : le premier lot comprend CENT CINQUANTE maisons, à construire sur un terrain situé près la porte d'Arras ; le second lot comprend CENT maisons, à construire sur un terrain situé près la nouvelle porte de Paris.

Chaque lot fera l'objet d'une adjudication spéciale.

Les plans, devis et cahiers de charges sont déposés dans les bureaux de la Compagnie, (rue de Paris, cour des Bourloires n° 5), où les personnes qui désireront soumissionner, pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Les soumissions cachetées seront déposées sur la table du conseil, au jour et heure indiqués ci-dessus pour l'ouverture de la séance.

Lille, le 26 mai 1868,

LE PRÉSIDENT

du Conseil d'Administration de la Compagnie Immobilière,

7866 HENRI VIOLETTE.